

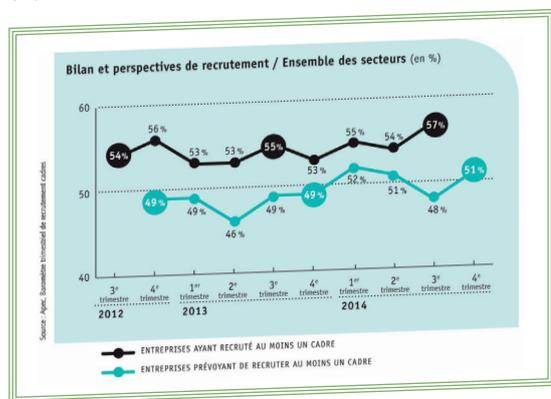
# Recrutements, incertitude du moral des entreprises

*Dans une très récente étude de conjoncture, l'APEC relativise un peu la théorie du moral général en berne. Les entreprises recrutent autant qu'il y a un an. Autant, pas davantage non plus...*

C'est Jean-Marie Marx, Directeur général de l'Apec qui l'affirme, au vu des résultats de sa dernière étude de prospective : "La reprise de confiance des entreprises reste fragile alors que la croissance économique est toujours en berne. Ainsi, les entreprises sont aussi nombreuses que l'an dernier à envisager de recruter au moins un cadre (une sur deux) ; elles sont aussi moins nombreuses en proportion à en être certaines (-6 points)".

## La prudence reste de mise

Globalement, les entreprises jugeant que leur situation s'est dégradée depuis un an sont en recul de 4 points, soit 19 %. La proportion de celles estimant qu'elle s'est améliorée est stable, à 19 %. Mais nous le soulignons par ailleurs (voir p.2), la croissance française reste atone et les chiffres de l'INSEE sont chaque trimestre inférieurs aux prévisions affichées par le gouvernement. Ce constat justifie pour les recruteurs des prévisions d'embauches incertaines.



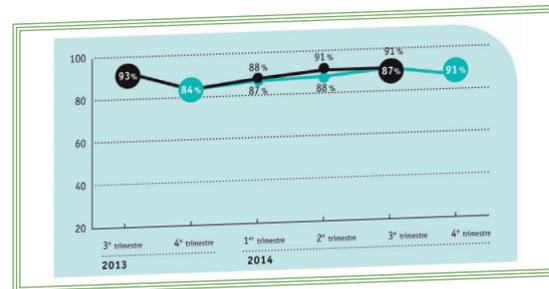
## Léger frémissement des recrutements

Lueur d'optimisme, on note qu'à chaque trimestre le chiffre des recrutements réalisés est toujours légèrement supérieur au prévisionnel. Cela confirme la prudence et l'incertitude, mais relativise aussi la crainte d'une rechute, même si les stigmates de 2008 sont encore présents.

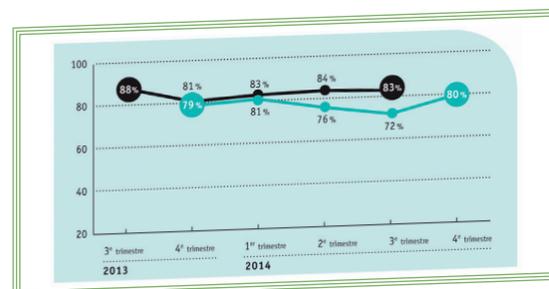
Cette incertitude pénalise davantage les cadres. L'INSEE compte 303.000 cadres inscrits à Pôle Emploi à fin juillet 2014. Soit une progression de + 7,1 % par rapport à fin 2013, supérieure à celle de l'ensemble des inscrits (+ 5 %). Les cadres ne sont pas les premiers bénéficiaires des embauches réalisées. Toutefois, les intentions d'embauches les concernant repassent la barre des 50 %.

## Dans nos métiers : verre à moitié plein ?

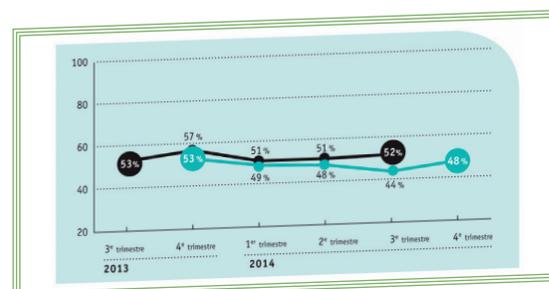
Les trois tableaux ci-après proposés présentent les tendances dans nos secteurs.



**Informatique.** Les ESN affichent toujours des taux d'intention et de recrutements supérieurs à l'ensemble du marché. (Ce qui ne dit rien des niveaux de salaires pratiqués ; mais c'est un autre sujet). Toutefois si 87 % des entreprises interrogées ont recruté au moins un cadre au troisième trimestre 2014, ce taux a baissé de 6 points en un an.



**Ingénierie et R&D.** Les chiffres sont également élevés, mais la situation demeure mitigée : pour une majorité d'entreprises qui recrutent, le volume d'embauches est plus faible que l'an passé à la même période.



**Conseil (et services aux entreprises).** Les recrutements sont plus faibles et les prévisions de ont baissé de 5 points pour le troisième trimestre 2014. Seules 52 % des entreprises de ce secteur ont recruté au moins un cadre à cette période, en baisse d'un point en un an.

En résumé, quand notre économie ne tient qu'à un fil, les perspectives de recrutements suivent des parcours de funambules. ≈



## ≈ édito



Michel de La Force  
Président de la FIECI

## “Serrez-vous la ceinture encore cinq ans...”

... Après, vous serez habitués”... Certains aphorismes cinglants du regretté Coluche nous semblent retrouver ces jours-ci une seconde jeunesse. Nous n'avons dans notre logiciel aucune propension aux surenchères. Toutes les avancées sociétales, dès lors qu'elles sont promesses de plus de justice, doivent être encouragées. À cet égard, le concept ayant l'heur de plaire à chacun, nous sommes tout disposés à parler avec les employeurs de Responsabilité Sociétale des Entreprises, comme ils sont eux-mêmes disposés à en parler... Du moins... tant qu'il n'est pas question d'argent. Car à peine évoquons-nous la dimension sociale de ces thématiques, et l'idée de remettre de la justesse, dans la répartition des produits du travail ; à peine a-t-on prononcé le mot d'“augmentations de salaires”, qu'on voit nos interlocuteurs patronaux se placer en ultimes remparts d'une Entreprise qu'ils disent menacée de toutes parts, victime d'une “globalisation” aussi brutale qu'elle est en réalité impalpable, et qui les laisserait sans la moindre marge de manœuvre. Ce que ne confirment pas les dividendes versés par ailleurs. Et c'est ainsi que dans notre branche des Bureaux d'Études Techniques, les négociations avec les employeurs sur la revalorisation des minima conventionnels, portent actuellement sur une proposition d'évolution de... + 0,5 %. Soit pour un salaire de 2.000 euros... une hausse de 10 €/mois. Nous estimons, pour les catégories que nous défendons, qu'aucun salaire ne devrait se situer sous le plancher de l'AGIRC. Et que les revalorisations ne sauraient être inférieures au taux annuel de l'inflation. On nous rétorque que c'est impossible. Qu'il nous faut faire encore un peu plus d'efforts. Tout se passe comme si ce Patronat n'en n'avait jamais assez, s'estimait fondé à réclamer toujours davantage. Disons-le clairement : cette crise existe, mais cette crise a bon dos. Elle ne justifie pas aujourd'hui toutes les remises en cause, tous les refus qu'on nous oppose. Nulle part nous n'entendons évoquer la moindre contrepartie aux efforts qu'on nous demande de consentir sans cesse. Dans le logiciel de “Responsabilité Sociétale des Entreprises”, existe un volet “social”. Il n'a pas vocation à passer aux oubliettes.

## ≈ sommaire

Chiffres.....	p. 2
Enquête .....	p. 2-3
Actualité juridique .....	p. 4
Étude emploi .....	p. 5

## ≈ chiffres

### 58

Le pourcentage de demandeurs d'emploi ayant en 2013 quitté la catégorie A, mais toujours inscrits le mois suivant sur les listes de Pôle emploi. Quand on constate un ralentissement ou une baisse des inscrits en catégorie A, ne pas en déduire trop vite que la situation s'améliore, que les intéressés ont retrouvé un emploi. Plus d'un sur deux bascule simplement dans une autre catégorie (B,C,D, ou E). C'est le ministère du Travail lui-même qui communique cette statistique.

### 0,4

La dernière note de conjoncture de l'INSEE estime que pour 2014 la croissance française, sur l'ensemble de l'année, s'établira à + 0,4 %. Comme en 2012 et 2013. En juillet, la note précédente estimait cette croissance à 0,7 %. La France fait moins bien que l'Angleterre et l'Allemagne, qui avaient par ailleurs subi bien plus violemment la crise de 2008-2009.

### 2.210.000

Le nombre actuel de millionnaires en France qui est sur ce point au moins le premier pays européen. Ces chanceux représentent 7 % du nombre total de millionnaires dans le monde, derrière les États-Unis (42 %) et le Japon (8 %) mais devant l'Allemagne (5 %). Entre 2012 et 2013, la France a gagné 287 millionnaires, soit la deuxième meilleure progression mondiale. (Source la Banque Suisse). On attend avec impatience les chiffres 2014.

### 100 milliards...

... d'euros, Sur 3 ans... Le montant des investissements publics décidés par l'UE pour les trois prochaines années. Cela semble beaucoup : ce n'est que 0,71 % des 14.000 milliards d'euros du PIB annuel de l'UE, première zone économique de la planète. Professeur à l'Institut des hautes études internationales de Genève, l'économiste Charles Wyplosz a jugé début novembre que la dégradation de la conjoncture européenne est le résultat "mécanique" de la poursuite "obstinée" des politiques de réduction des déficits budgétaires. (Source, Libération)

### 18,6

En 2013, les énergies "vertes" ont représenté 18,6 % de la production et plus de 20 % de la consommation d'électricité en France, chiffres jamais atteints jusqu'alors, annonce le bilan annuel du réseau de transport électrique (RTE). La transition écologique cesse peut-être de n'être qu'une simple ambition, pour devenir progressivement une "vraie" réalité.

## ≈ enquête

# Protégeons notre hygiène de vie

*Nous poursuivons notre découverte des résultats de l'enquête annuelle conduite pour nous par Malakoff Médéric sur la santé et le bien-être en entreprise.*

Entre les encouragements à "manger 5 fruits et légumes par jour", "ni sucré, ni salé, ni gras", et à "bouger plus", certains peuvent parfois ressentir ces injonctions comme envahissantes, surtout lorsqu'elles reviennent en boucle dans les messages publicitaires à la radio. Pour autant, on prend progressivement conscience que bien travailler suppose bien-être et bien-vivre ; et qu'à l'inverse le travail ne saurait constituer une entrave à notre équilibre corporel et psychologique. "Mens sana in corpore sano" disaient les sages latins. La Responsabilité Sociétale des Entreprises invite les partenaires sociaux à se pencher sur ces questions. Le deuxième volet de notre enquête (lire aussi précédent n° 20 de Passerelles Cadres), offre sur ces sujets quelques arrêts sur image fort intéressants.

## Episode 2 "Règles à suivre pour une meilleure hygiène"

### TROUBLES DU SOMMEIL, UN MAL FRANÇAIS

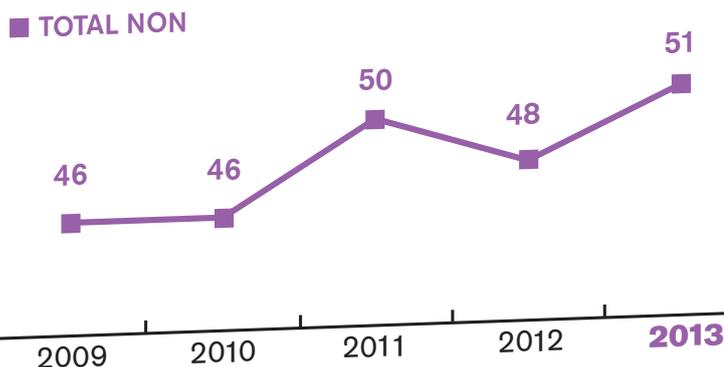
C'est un véritable problème, et qui s'aggrave. 8 % des salariés déclarent avoir des troubles du sommeil en permanence, 22 % souvent. Les femmes sont plus souvent touchées, 34 % contre 26 %.

25 % des salariés considèrent que ces difficultés ont des répercussions dans leur travail, et ce ratio s'est accru depuis 2009. Un salarié sur deux estime ne pas dormir suffisamment. Et 54 % des salariés seraient intéressés si leur entreprise proposait un service visant à les accompagner pour "mieux dormir".

Les conséquences sont en effet nombreuses : fatigue physique et nerveuse, déficit d'attention multipliant les risques d'erreurs, moindre performance des salariés. Ces états représentent aussi des dangers pour l'entreprise comme pour les salariés, en termes de sécurité (sommolence sur les machines, blessures...).

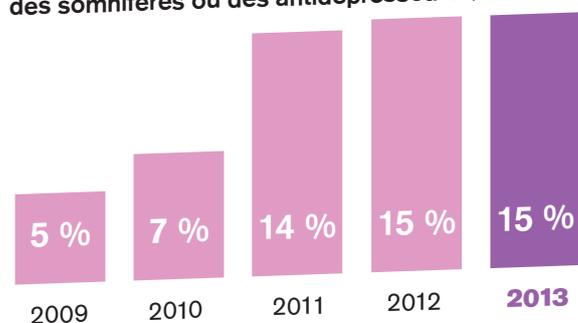
Le corollaire se devine aisément. On constate depuis 2009 une nette augmentation de la consommation de produits stimulants, de somnifères ou d'antidépresseurs. En 2013, 15 % des salariés consomment l'un de ces produits... contre 5 % en 2009.

### Pensez-vous dormir suffisamment ?



## MOINS DE FUMEURS, PLUS DE STIMULANTS ET CALMANTS

% des salariés qui consomment des produits stimulants, des somnifères ou des antidépresseurs (total oui)



On savait déjà que la France est un des plus gros consommateurs d'antidépresseurs. Or, depuis 2009 la consommation de produits stimulants ou calmants connaît une forte croissance.

En 2009, seuls 1 % des salariés prenaient ce type, de produits au moins une fois par semaine ; ils sont 5 % en 2013. Cannabis, haschisch ou marijuana restent stables (6 % de la population salariée) tout comme la consommation quotidienne d'alcool (7 %). Cette dernière addiction touche plus les cadres que les autres CSP.

Bonne nouvelle, les consommateurs de tabac reculent.

## 68 % DES SALARIÉS SURVEILLENT LEUR ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE

Il s'agit là d'un bon chiffre, pour un résultat qui demeure stable depuis 2009. Reste qu'un tiers des salariés "déjeune mal". Les disparités selon les catégories professionnelles sont

### Paroles d'expert

*L'hygiène de vie est un subtil équilibre, physique et psychologique. Chaque âge exige une adaptation : l'équilibre n'est pas le même, à 25 et à 60 ans. Savoir manger en fonction de ses besoins, dormir 7 heures, vérifier que l'on ne souffre pas d'apnée du sommeil, pratiquer 150 minutes par semaine d'activité physique et savoir se faire plaisir sans culpabiliser, voilà le socle d'une bonne hygiène de vie. Analysez vos habitudes pour modifier progressivement votre manière de vivre. Une fois l'équilibre atteint, sachons le conserver malgré les surprises de la vie qui parfois viennent nous bouleverser. L'entreprise est un lieu propice à la mise en œuvre de programmes de prévention santé. Cela a été démontré !*

Dr Patrick Serog,  
nutritionniste



d'ailleurs importantes : cadres, agents de maîtrise et techniciens font plus attention que les ouvriers. On est aussi plus attentif à mesure qu'on avance en âge. Les femmes se déclarent plus vigilantes... mais elles sont aussi plus nombreuses à "grignoter". Pour les salariés, le déjeuner est un enjeu important, puisqu'il représente un quart des repas de la semaine. Difficile de toujours manger équilibré. Par souci d'économie sans doute, mais sans doute aussi d'équilibre, on note que les salariés apportant des repas préparés chez eux sont chaque année de plus en plus nombreux.

Comment prenez-vous le plus fréquemment votre repas le midi ?

	2009	2010	2011	2012	2013
En apportant votre repas de chez vous	22	25	28	26	27
En rentrant chez vous	34	32	29	33	32
À la cantine ou au restaurant d'entreprise	22	20	19	20	21
En mangeant un sandwich	12	11	14	12	12
En allant au restaurant, brasserie, snack	9	11	10	8	8

## EXERCICE PHYSIQUE : LES BONNES PRATIQUES PROGRESSENT

L'étude Malakoff Médéric indique que 36 % des salariés pratiquent un ou plusieurs sports au moins une fois par semaine. Ce nombre est en réelle augmentation, même si 40 % déclarent encore n'en faire jamais. L'absence d'activité physique ou la pratique trop occasionnelle s'explique par différents facteurs : manque de courage ou d'énergie, déficit de temps ou de moyens financiers, mais aussi de structures d'accueil adéquates. 61 % des salariés seraient intéressés si leur entreprise proposait des services pour faire plus d'exercice. ≈

### Bon à savoir

Malakoff Médéric a conçu avec des professionnels de santé, un programme en ligne "Mes attitudes santé". Des questionnaires, des fiches et des outils éducatifs y abordent 12 sujets essentiels : addictions, alimentation, activité physique, hygiène bucco-dentaire, vue, audition, mémoire, sommeil, stress, troubles musculo-squelettiques, vaccinations et dépistages.

Grâce à ce programme, le salarié s'inscrit dans une démarche d'apprentissage de bonnes pratiques qui l'aident à préserver son capital santé, au travail comme à la maison.

[www.mesattitudessante.malakoffmederic.com](http://www.mesattitudessante.malakoffmederic.com)

## La prime de partage des profits en danger

**Un rapport sur l'épargne salariale, qui sera prochainement remis au gouvernement proposerait de supprimer "la prime de partage de profit". Les sénateurs semblent l'avoir écouté, il reste aux députés à faire de même pour qu'elle disparaisse.**

Jusqu'à présent, et depuis 2011 date de son entrée en vigueur, dans les sociétés commerciales de 50 salariés et plus, toute hausse des dividendes versés aux actionnaires doit être accompagnée, en contrepartie, du versement obligatoire d'une "prime de partage des profits" au bénéfice de tous les salariés, parfois appelée "prime dividendes". Les modalités de mise en place de cette prime, son montant et ses conditions de versement, sont définies par accord ou, à défaut, par décision unilatérale de l'employeur.

Cette prime pourrait toutefois être abrogée prochainement. En effet, le Sénat a adopté un amendement en ce sens, avec l'avis favorable du gouvernement, dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015. Cette abrogation ne deviendra effective que si elle est également

votée par l'Assemblée nationale, une fois la loi publiée au Journal officiel, et sous réserve d'un éventuel contrôle du Conseil constitutionnel.

Dans cette attente, les employeurs restent tenus d'appliquer le dispositif.

Rappelons que la loi n'impose aucun montant minimal, mais que l'administration a précisé que la prime de partage des profits ne peut pas être purement symbolique. À titre indicatif, en 2012, la prime a été distribuée à 1,3 million de salariés, pour un montant total de 340 millions d'euros (DARES Analyses juillet 2014).

La prime est exonérée de cotisations de sécurité sociale et des charges ayant la même assiette, dans la limite de 1.200 € par an et par salarié. Elle est en revanche assujettie à la CSG et à la CRDS sur les revenus d'activité après abattement d'assiette. Selon un sondage du cabi-



net Deloitte publié en janvier 2014, le montant moyen de cette prime, devait atteindre 180 euros pour l'année 2014, montant très inférieur au plafond envisagé à sa création, fixé alors à 1200 euros. ≈  
**Source : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015, art. 12 ter B adopté au Sénat le 13 novembre 2014**

## Obligation de discrétion et consultation du CE

**La Cour de cassation a précisé que l'information donnée aux membres du comité d'entreprise doit non seulement être déclarée confidentielle par l'employeur, mais encore être de nature confidentielle au regard des intérêts légitimes de l'entreprise. Il appartient à l'employeur de l'établir. Il ne peut classer comme confidentiels tous les documents transmis au CE sans caractériser cette nature.**

Lors des procédures d'information-consultation, les membres du comité d'entreprise (CE) se voient remettre des documents comportant des dizaines, voire des centaines de pages, souvent placés sous le sceau de la confidentialité. Pour autant, l'obligation de discrétion imposée par l'employeur au CE prévue par l'article L. 2325-5 du code du travail est une exception légale au droit à l'information des salariés à travers leurs représentants.

Un arrêt rendu le 5 novembre 2014 par la Cour de cassation vient mettre un frein à cette pratique devenue très courante.

Pour satisfaire aux dispositions relatives à l'obligation de confidentialité visée à l'article L. 2325-5, l'employeur doit :

- déclarer l'information comme confidentielle ;
- prouver que l'information est bien de nature confidentielle au regard des intérêts légitimes de l'entreprise ;

Conséquence, lorsque l'employeur abuse de l'obligation de discrétion vis-à-vis du CE, la seule sanction possible est la reprise de la procédure d'information-consultation à son début. ≈

**Source : Cass. soc., 5 nov. 2014, n° 13-17.270**

PASSERELLES CADRES  
édité par la FIECI CFE-CGC  
N°21 novembre 2014  
N° de commission paritaire : 11.14 S 08.329  
Directeur de la publication : Michel de La Force  
Rédacteur en chef : Hervé Resse  
Maquette : Joël Couturier (Parlons Social)  
Rédaction : Hervé Resse, Marie Becaert,  
Michel de La Force  
Impression : ITF Imprimerie, ZA Route de Tours,  
72230 MULSANNE

FIECI CFE-CGC  
Fédération Nationale de l'Encadrement des ESN,  
Études, Conseil et Ingénierie, Formation  
35, rue du Fbg-Poissonnière - 75009 Paris  
Tél. : 01 42 46 33 33 - Fax : 01 42 46 33 22  
cfecgc@fiec-cgc.com - www.fiec-cgc.org

